



DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-089

SERVICE : Direction des affaires culturelles

OBJET : Jazz Day - Contrat de cession avec l'Association Les Soirées Manouches (01370 Saint-Etienne-du-Bois) pour l'intervention du groupe « Un soir de swing »

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°22-20 en date du 4 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13^{ème} Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE, dans le domaine de la Culture et de la Vie étudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a sollicité l'Association Les Soirées Manouches pour l'intervention du groupe « Un soir de swing » dans le cadre du Jazz Day ;

CONSIDÉRANT que ce concert se déroulera à l'Amphithéâtre du Conservatoire d'agglomération, le jeudi 15 mai 2025 à 20 h 00 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure un contrat de cession déterminant les droits et obligations de chacune des parties ;

DÉCIDE

DE CONCLURE un contrat de cession avec l'Association Les Soirées Manouches, située 19 rue des Hayes – 01370 Saint-Etienne-du-Bois, SIRET : 75171247200024, représentée par Colette PULCINI, en sa qualité de Présidente, pour l'intervention du groupe « Un soir de swing » dans le cadre du Jazz Day.

Le contrat de cession précise les points suivants :

- L'Association Les Soirées Manouches s'engage à fournir l'intervention du groupe « un soir de swing ».

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



- Le concert se déroulera à l'Amphithéâtre du Conservatoire d'agglomération, le jeudi 15 mai 2025 à 20 h 00 ;
- La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse s'engage à verser à l'Association Les Soirées Manouches en contrepartie de ce qui précède et sur présentation d'une facture, la somme de 2 080 € TTC dont 80€ de frais de bouches.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 29 avril 2025.

Pour le Président et par délégation,

Sylviane CHENE
13ème Vice-Présidente déléguée à la Culture et la Vie étudiante

